

AGGLOMERATION Echelle 1/4000ème

ARRÊT

PLU initial approuvé le 22/09/2011

Conseil municipal

n°...CM - 2025 - 033

En date du ...30/04/2025

arrêtant le plan local d'urbanisme de Craon PLU révisé arrêté le 30/04/2025



UAp - Zone urbaine centrale mixte soumise à la servitude du PVAP

UBp - Zone urbaine pavillonnaire mixte soumise à la servitude du PVAP

UB - Zone urbaine pavillonnaire mixte UE - zone urbaine d'activités économiques

UEcp - à vocations commerciales et de services soumises à la servitude du PVAP

UEap - à vocation industrielle soumise à la servitude du PVAP 1AUE - Zone à urbaniser à vocation d'activités économiques

1AUB - Zone à urbaniser mixte A - Zone agricole

Ap - zone agricole soumise à la servitude du PVAP Zones agricole constructible (STECAL):

Ar- Hippodrome AhE - Activités artisanales

Avp - Aire d'accueil des gens du voyage Aenr - Energies renouvelables

Zone naturelle : N - Zone naturelle protégée Np - Zone naturelle protégée soumie à laservitude du PVAP

Zone natuelle constructible

Prescriptions complémentaires :

Espace boisé classé (L.113-1 du CU) Emplacement réservé

Elémentprotégé au titre du L151-19 du CU

Secteur concerné par une OAP

Limite du périmètre du PVAP (avis ABF)

17 - Logement/mixité sociale Secteur soumis aux risques d'inondation et technologique

Elements de continuité écologique - boisement (L.151-23 du CU)

Elements de continuité écologique -zone humide (L.151-23 du CU)

Eléments identifiés : Patrimoine bâti

 Arbre identifié au titre des espaces boisés classés Bâtiment agricole susceptible de changer de destination

Continuité bâtie protégée (L.151-19 du CU) Voies, chemins, transport public à conserver et à créer(L.151-38 du CU)

Espace soumis à la loi sur le bruit Loi Barnier (L.111-6 du CU)

 Eléments de continuité écologique et trame verte Eléments de continuité écologique et trame bleue

Linéaire commercial protégé

Informations complémentaires : Zone de présomption de archéologique

TABELAU DES EMPLACEMENTS RESERVES

Numéro	Objet	Surface (env.)	Bénéficiaire
1	Continuité piétonne-rues de la Gauvennerie - Tour de Guet	52 m ²	Commune
2	Elargissement rue de la Gauvennerie	80 m ²	Commune
3	Continuité piétonne : rues du Pavé - des Vaux	534 m²	Commune
4	Continuité piétonne inter quartier Rue Pierre-et-Marie Curie – Rue Gauguin	215 m²	Commune
5	Continuité piétonne Voie verte – Rue du Poirier	1362 m²	Commune
6	Accès et réseaux entre avenue de Longchamp et avenue de l'Hippodrome	422 m²	Commune
7	Réalisation d'une « rocade verte » (chemin de randonnée)	11176 m²	Commune
8	Réalisation d'une « rocade verte » (chemin de randonnée)	1312 m ²	Commune
9	Réalisation d'une « rocade verte » (chemin de randonnée)	87 m²	Commune
10	Réalisation d'une « rocade verte » (chemin de randonnée)	660 m ²	Commune
11	Construction du centre équestre	6734 m²	Commune
12	Construction du centre équestre	9026 m ²	Commune
13	Création d'une voie de désenclavement	1151 m ²	Commune
14	Création d'une voie de désenclavement	4339 m²	Commune
15	Liaison RD771 - RD 128 pour engins agricoles	235 m ²	Commune
16	Liaison RD771 - RD 128 pour engins agricoles	334 m²	Commune
17	Dégagement visibilité	106 m ²	Département
18	Mobilité active liaison Niafles-Craon (largeur de 6.00m)	986 m²	Département - commune
19	Mobilité active liaison Niafles-Craon (largeur de 6.00m)	418 m²	
20	Mobilité active liaison Niafles-Craon (largeur de 6.00m)	340 m ²	
21	Mobilité active liaison Pommérieux-Craon (largeur de 6.00m)	4551 m ²	Département - commune
22	Mobilité active liaison Pommérieux-Craon (largeur de 6.00m)	1867 m ²	
23	Mobilité active liaison Pommérieux-Craon (largeur de 6.00m)	2753 m ²	
24	Mobilité active liaison Chérancé-Craon (largeur de 4.00m)	1339 m ²	Commune
25	Mobilité active liaison Chérancé-Craon (largeur de 4.00m)	1123 m ²	Commune
26	Mobilité active liaison Chérancé-Craon (largeur de 4.00m)	684 m²	Commune
27	Mobilité active liaison Chérancé-Craon (largeur de 4.00m)	1483 m²	Commune
28	Dégagement visibilité	77 m²	Département
29	Réalisation de liaisons douces, de stationnements et	1233 m ²	Commune
30	désenclavement de l'îlot	430 m ²	Commune

